
COMMUNIQUE DE PRESSE

**2nd acompte sur les prix de betterave versé par Cristal Union, Saint Louis Sucre et Tereos :
La CGB demande des comptes aux groupes sucriers et à ce que soient trouvées des
solutions pour la trésorerie des exploitants.**

Le 2nd acompte sur les prix de betteraves de la récolte 2018 a été versé ce 31 mars 2019 par les groupes sucriers Cristal Union, Saint Louis Sucre et Tereos. C'est la stupeur et l'incompréhension qui prédominent chez les agriculteurs face à des versements en repli a minima de 500 €/ha. Au-delà de la crise sans précédent que traverse le marché du sucre, c'est le révélateur de pratiques contractuelles qui doivent être revues pour permettre aux agriculteurs de pouvoir gérer leur exploitation et continuer à cultiver de la betterave en confiance avec leur groupe sucrier. Des explications doivent être données et des solutions trouvées. A court terme, l'urgence porte sur la trésorerie des exploitations. Au-delà, se pose la question des leviers pour une contractualisation plus robuste et de l'utilité d'un véritable contrat type bâti et reconnu au niveau interprofessionnel.

Avec des prix en Europe de près de 300 €/t, la filière européenne connaît une crise d'une ampleur sans précédent qui ébranle profondément le secteur betterave-sucre français. Selon les groupes sucriers, les situations sont différentes mais ne peuvent être ignorées.

Saint Louis Sucre, sans jamais ouvrir la porte à une négociation réelle avec les planteurs, annonce des conditions de rémunération inacceptables faisant des agriculteurs la principale variable d'ajustement. Cela cristallise encore les difficultés liées au projet de fermeture sauvage des deux sucreries de Cagny et d'Eppeville.

Il y a un an Cristal Union est revenu sur ses engagements de prix. Pour les betteraves qui sont en train d'être semées, les contrats ne comportent toujours pas d'indication sur les modalités de leur rémunération laissant les agriculteurs dans l'inconnu.

Le groupe Tereos a versé en dernière limite et sans prévenir un second acompte inférieur de 6 €/t par rapport à l'an dernier alors que les engagements d'apports des betteraves n'ont pas changé. L'impact sur la gestion des trésoreries est lourd et l'incompréhension prédomine dans un contexte difficile.

A court terme, la CGB et ses élus sont mobilisés pour trouver des solutions de trésorerie dans des conditions acceptables pour les exploitants betteraviers. La capacité de résistance de la filière est atteinte. Les solutions portées par la CGB doivent être prises en compte de façon urgente par la filière et les autorités publiques sur les contrats, la gestion des risques et la compétitivité.